

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS (CDSP)

Objet : Délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif : examen des offres et débat et avis sur les candidats admis à participer à la phase de négociation.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 2 mars à 8 heures 30, la commission de délégation de services publics du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG), convoquée le 13 février 2023 et composée comme suit :

Membres	Présent	Absent excusé
Exécutif : Monsieur COLLET Jean-Pierre, Président	X	
Membres élus : <u>Titulaires</u> Monsieur ROUX Bernard (Perrier) Monsieur ALBARRET Christophe (Issoire) Monsieur MERLEN Bernard (Orbeil) Monsieur CHARRIER Louis-Marie (Aulhat-Flat) Monsieur DIRAND Lionel (Le Broc) <u>Suppléants</u> Monsieur GIROIX Pierre (Perrier) Monsieur MONTMORY Dominique (Issoire) Monsieur GUERET Gilles (Orbeil) Monsieur COUDERT Bernard (Aulhat-Flat) Monsieur BOURGEOIS Arnaud (Le Broc)	X X X X X X X X	 X X
Membres à voix consultative (pour la délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif) : Monsieur DUCHESNE Cédric (AMO – associé gérant du cabinet A PROPOS) Monsieur CHAUNION Lilian (secrétaire administratif du SIREG) Monsieur MONIER Jean-François (technicien du SIREG)	X X X	

s'est réunie en vue de rendre un avis sur l'examen des offres et la sélection des candidats admis à participer à la phase de négociation dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif.

Ordre du jour :

- Délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif :
 - > Examen des offres et débat,
 - > Avis sur les candidats admis à participer à la phase de négociation.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2019-06-03 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 12 décembre 2019 relative à la définition des modalités d'exercice des compétences obligatoires eau, assainissement et eaux pluviales urbaines ;

VU la délibération n° 2020-01-17 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 18 février 2020 portant délégation des compétences eaux et assainissement ;

VU la délibération n° 2020-1-3 du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG) en date du 11 mars 2020 portant délégation de la compétence assainissement collectif et conclusion d'une convention de délégation de compétence avec l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU la délibération n° 2020/03/14-E&A-AER de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de la compétence eau potable ou assainissement des eaux usées aux communes et syndicats ;

VU la délibération n° 2020-3-6 du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG) en date du 16 septembre 2020 portant sur la création de la commission pour les délégations de service public (CDSP) et élection des membres ;

VU la délibération n° 2022/01/31/STCE de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 17 février 2022 portant modification de la délégation de compétence entre l'Agglo Pays d'Issoire et le SIREG ;

VU la délibération n° 2022-2-4 du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG) en date du 30 mars 2022 relative au choix du mode de gestion du service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif ;

VU l'arrêté n° 2023-001 du Président du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et sa Région (SIREG) en date du 25 janvier 2023 portant désignation d'agents du Syndicat et de personnalités comme membres à voix consultative au sein de la Commission de Délégation de Services Publics (CDSP) du Syndicat d'Assainissement d'Issoire et de sa Région (SIREG) ;

VU la convention de délégation de compétence assainissement des eaux usées conclu entre l'Agglo Pays d'Issoire et le SIREG en date du 20 mars 2020 ;

VU l'avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence assainissement des eaux usées conclu entre l'Agglo Pays d'Issoire et le SIREG en date du 20 mars 2020 ;

VU l'avis favorable de la CCSPL du SIREG en date du 23 mars 2022 pour la gestion en délégation de service public pour le service d'assainissement collectif sur le périmètre du SIREG ;

VU le rapport d'analyse des offres à la délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif, ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que, par avenant n° 1 à la convention de délégation de compétence assainissement des eaux usées conclu entre l'Agglo Pays d'Issoire et le SIREG en date du 20 mars 2020, l'Agglo Pays d'Issoire a confié au SIREG le choix de son mode de gestion et, le cas échéant, la procédure de mise en concurrence de concession de service public ;

Délégation de service public du service d'assainissement collectif

- › **Pub** : profil acheteur + BOAMP + JOUE + Le Moniteur
- › **Durée** : 5 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028
- › **Estimation** : 5 500 000,00 € HT sur 5 ans

2 candidatures/offres ont été reçues :

- SAUR ;
- SUEZ EAU France.

› Examen des candidatures

Au vu des exigences posées dans l'avis de concession, la Commission a examiné les dossiers reçus afin d'apprécier les garanties professionnelles et financières apportées par les candidats, leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Suite à cet examen, la Commission a décidé de valider les candidatures et d'admettre les candidats suivants à présenter une offre :

- SAUR ;
- SUEZ EAU France.

› Offres reçues

3 offres ont été reçues :

- SAUR : offre de base ;
- SAUR : offre variante ;
- SUEZ EAU France.

› Examen des offres et débat

Le contrat sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté la meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour la collectivité sur la base des critères suivants :

N°	Description	Pondération
1	Valeur technique	45
1.1	Engagements envers les usagers art 4 a	5
1.2	Engagements relatifs à l'exploitation art 4b	5
1.3	Engagements de performance art 4 c	15
1.4	Programme Prévisionnel de Renouvellement (PPRa et PPRb)	10
1.5	Note méthodologique (pièce 3)	10
2	Valeur financière	55
2.1	Révision des tarifs : G Prod en %	10
2.2	Rémunération du délégataire en €/m3 facture 120 m3	35
2.3	Cohérence du CEP avec les engagements	10
Pondération totale des critères d'attribution		100

Les variantes sont appréciées selon les mêmes critères.

Les offres ont été analysées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet A PROPOS.

Le rapport d'analyse des offres figure en annexe du présent procès-verbal.

› **Négociations**

Conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, « au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires [...] »

Conformément à l'article L. 3121-1 du code de la commande publique « l'autorité concédante [...] peut recourir à la négociation. » et « [...] organise librement la négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires » ;



› **Avis sur les candidats admis à participer à la phase de négociation**

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et avoir débattu de leurs mérites respectifs, la Commission a décidé d'admettre les candidats suivants à participer à la phase de négociation :

- SAUR ;
- SUEZ EAU France.

- Avis favorable : 4
- Avis défavorable : 0
- Abstentions : 0

PARTICIPATION EN VISIOCONFERENCE : sans objet.

Membres	Signature
Exécutif : Monsieur COLLET Jean-Pierre, Président	
Membres élus : <u>Titulaires</u> Monsieur ROUX Bernard (Perrier) Monsieur ALBARRET Christophe (Issoire) Monsieur MERLEN Bernard (Orbeil) Monsieur CHARRIER Louis-Marie (Aulhat-Flat) Monsieur DIRAND Lionel (Le Broc) <u>Suppléants</u> Monsieur GIROIX Pierre (Perrier) Monsieur MONTMORY Dominique (Issoire) Monsieur GUERET Gilles (Orbeil) Monsieur COUDERT Bernard (Aulhat-Flat) Monsieur BOURGEOIS Arnaud (Le Broc)	
Membres à voix consultative (pour la délégation de service public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif) : Monsieur DUCHESNE Cédric (AMO – associé gérant du cabinet A PROPOS) Monsieur CHAUNION Lillian (secrétaire administratif – SIREG) Monsieur MONIER Jean-François (technicien - SIREG)	